

A qui incombera d'assurer la sécurité auprès de toutes les habitations qui seront proches de ces éoliennes, lorsque des centaines de voitures passeront devant les maisons, gîtes, amenant son flot de danseurs de musique techno..? Si le projet du parc éolien de saint antoine devait se réaliser, les raveurs auront un autre terrain de rassemblement, d' autant plus, que plus les éoliennes sont hautes mieux elles se voient, pas besoin de GPS.. Le gîte se trouvant à 750 mètres de la première éolienne quelles nuisances en plus de celles des éoliennes... avec une voie d accès passant à 50 mètres du gîte.

Le gîte les jacques est un gîte de groupe accueillant des familles avec enfants, des personnes âgées, des centres de loisirs des adultes handicapés. Comment assurer le calme la sérénité la sécurité qu'ils viennent y chercher si de telles organisations musicales s'inscrivent désormais dans un cadre réglementé ou pas, en passant devant le gîte ? Ils viennent en milieu rural pour trouver tranquillité faire des balades en forêt, etc.

Qui sera responsable de ces nouvelles nuisances pour la quarantaine de maisons situées à moins d'un kilomètre, du gîte, du camping de montrigaud, qu'advientra t- il des vacanciers, à cause du bruit, du trafic et de toute l'insécurité des lieux alentours que ce genre de manifestations apporte? Es ce la toute la potentialité d'un nouveau tourisme économique ? J'en doute.

La deuxième forme de tourisme pourrait être celle des curieux et celles des cars organisés, par les développeurs de projet, (cf compagnie éolienne du vent avec inscription et limitation de place sur site web) par exemple. Tout est mis en œuvre pour ne rien laissé trainer sur les sites, lors des visites. Cependant j' ai pu également constaté cet été, sur ces voies d'accès de « tourisme éolien » des **aires spéciales ambroisie** , conséquences des aménagement de toutes les infrastructures routières et autres plateformes, qui ont eu tout vent de se développer et ensemercer les terrains à proximité durant tout l été.

Un heureux hasard de circonstance avant la cérémonie d'inauguration du parc éolien de Montmiral, a fait que tout a été fauché quelques jours auparavant.

Mais qu'en est-il de ce pollen particulièrement allergène qui a certainement provoqué : Difficultés respiratoires : asthme (toux, essoufflement, yeux qui piquent, nez qui coule..).

Le gîte les jacques est là depuis bien plus longtemps que l'idée d'installation d'éolienne. Même si ces éoliennes ne sont pas sur les parcelles du gîte ; elles viendront détruire, gâcher un lieu de vie, un outil de travail et des années de labeur.

Et surtout que tous ceux et celles qui ont levé la main pour les projets éoliens, nous disent s'ils accepteraient devant leurs maisons, les nuisances des éoliennes, et raves parties ? Et s'ils accepteront plus tard de rendre des comptes pour leur prise de décisions. C'est pourquoi monsieur le commissaire enquêteur je vous demande de ne pas donner d'avis favorable à ce projet.

Sylvie

AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : DEFAVORABLE

- **CONTRIBUTION N°110**

Valette Serge

Date de dépôt : Le 04/10/2018 à 08:17:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Pourquoi je suis contre le projet éolien de Dionay St Antoine l'Abbaye

Contribution : Je joins au registre numérique le dossier 'Pourquoi je suis contre le projet éolien de Dionay St Antoine l'Abbaye' que j'ai fais aussi parvenir sous format papier au commissaire enquêteur. Serge Valette

Pièce(s) jointes(s) :

[Télécharger la pièce jointe originale \(Pourquoi je suis contre le projet éolien de Dionay St Antoine l'abbaye \[Lecture seule\].pdf\)](#)

Document : Pourquoi je suis contre le projet éolien de Dionay St Antoine l'abbaye [Lecture seule].pdf, page 1 sur 14

Pourquoi je suis contre le projet éolien Dionay-St Antoine l'abbaye

Serge Valette
305 chemin de la Gravelière
26350 Montrigaud

Mon opposition au projet s'appuie sur un argumentaire en 3 points:

- Des motivations personnelles
- Un désir de protection de l'environnement régional et national
- Un rejet de l'incohérence de la politique énergétique actuelle

Motivations personnelles

État des lieux

Je m'appelle Serge Valette. J'ai restauré et j'habite depuis plus de 44ans une ancienne tannerie située dans le hameau de Gravelière à Montrigaud (Drôme des Collines)

J'ai choisi cette maison à cause de son caractère et de sa situation dans un paysage verdoyant et calme.

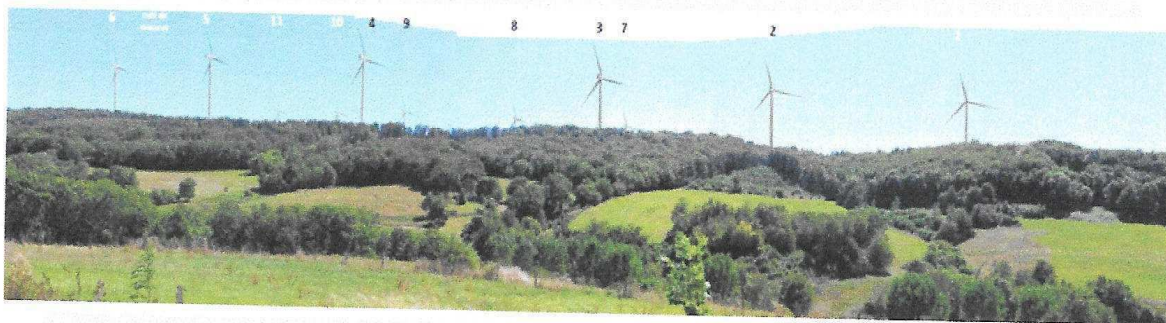
Aujourd'hui, la perspective qui m'est offerte est l'installation devant mes fenêtres d'un parc éolien comprenant en première ligne 6 éoliennes de 180m de haut et en seconde ligne 5 éoliennes de 150m de haut avec toutes les nuisances qui en découlent.

L'éolienne la plus proche sera située à 1110m de mes fenêtres orientées au sud c'est-à-dire en face de la double ligne d'éoliennes!

Nuisances visuelles

EDPR admet dans son document un impact visuel fort depuis le hameau de Gravelière.

Cet impact visuel fort est mis en évidence dans le photomontage présenté par la société promoteur EDPR et réalisé à partir d'un point situé à 20m de mon domicile. EDPR s'est bien gardée de me contacter lors des opérations de prises de vue et de mesures acoustiques.



Dans ce photomontage, la ligne de crête boisée paraît plus éloignée que dans le paysage réel. L'impact visuel est donc minimisé par rapport à la future situation. Malgré cette astuce courante du promoteur, il est évident que l'impact sera extrêmement fort. Par ailleurs, les fenêtres des chambres de mon domicile étant orientées au sud (face aux éoliennes envisagées), les feux de signalisation extrêmement puissants constitueront une gêne nocturne permanente considérable.

3

Pour remédier à ce préjudice, la société EDPR préconise la mise en place de haies permettant de masquer le parc éolien. Ce type de solution est explicitement proposée pour mon habitation (page 137 de la pièce 3). Elle pose plusieurs problèmes:

- Si la haie est positionnée en limite de mon jardin (distance de 25m de mes fenêtres) comme présenté sur le montage photographique proposée par EDPR, le jardin devient **inutilisable** et de toute façon si les éoliennes sont masquées, **le paysage le sera aussi dans son entier!**

Un rapide calcul montre d'ailleurs que la hauteur de haie minimum nécessaire serait alors de **16m** donc contrevenant les règles d'implantation des haies par rapport au voisinage.

- Si la haie était implantée à une distance de 40m, elle pourrait masquer aussi entièrement le parc éolien et le paysage mais devrait avoir **une hauteur minimum de 25m** (le terrain est en pente). De plus il faudrait bien sûr obtenir l'autorisation du propriétaire du terrain attenant!



Considérant aussi le temps d'établissement d'une haie de 25m de haut (plusieurs dizaines d'années suivant les espèces), ce type de proposition montre l'absurdité des solutions proposées par le promoteur pour essayer de rendre acceptable l'énorme impact sur l'environnement paysager d'un parc éolien comme celui de Dionay sur les riverains les plus proches.

Nuisances sonores

Hameaux	Risque de non-conformité	
	Période diurne	Période nocturne
Pt1 Faveyron	FAIBLE	FAIBLE A MODERE
Pt2 Hameau de la Gravelière	FAIBLE	FAIBLE A PROBABLE
Pt2 bis Hameau de la Gravelière	FAIBLE A TRES PROBABLE	TRES PROBABLE
Pt2 bis2 Route de la Verne	FAIBLE A TRES PROBABLE	PROBABLE A TRES PROBABLE
Pt3 Impasse de la Chauchère	FAIBLE	FAIBLE A PROBABLE
Pt3 bis Impasse de la Chauchère	FAIBLE A TRES PROBABLE	PROBABLE A TRES PROBABLE
Pt4 Impasse Tarboeuf	FAIBLE	FAIBLE A TRES PROBABLE
Pt5 Chemin des Jacques	FAIBLE	MODERE A PROBABLE
Pt6 Grange Neuve	FAIBLE A TRES PROBABLE	PROBABLE A TRES PROBABLE
Pt7 Combe de Fond froide	FAIBLE A MODERE	FAIBLE A TRES PROBABLE

Echelle de risque utilisée :

	Aucun dépassement	RISQUE FAIBLE
	0,0 < Dépassement ≤ 1,0 dBA	RISQUE MODERE
	1,0 < Dépassement ≤ 3,0 dBA	RISQUE PROBABLE
	Dépassement > 3,0 dBA	RISQUE TRES PROBABLE

Le tableau ci-dessus présenté dans le document EDPR (page 284 de la pièce 2) montre un **risque de non-conformité des nuisances sonores identifié comme probable à très probable** par vent moyen et fort pour le hameau de Gravelière. Dans le langage du promoteur, 'très probable' doit être traduit par 'certain' surtout pour mon habitation qui sera au niveau du hameau de Gravelière la plus proche du parc éolien et celle la plus exposée pour percevoir les nuances sonores (orientation nord-sud de la maison et dans l'axe des vents).

Il faut toujours considérer que les bruits très basse fréquence mis en jeu dans un parc éolien sont peu atténués avec la distance (absorption dans l'air des ondes acoustiques inversement proportionnelle au carré de la fréquence des ondes).

C'est la raison pour laquelle l'académie française de médecine a recommandé en 2006 une distance minimum de 1500m entre un parc éolien et une habitation (alors que les éoliennes était beaucoup moins hautes qu'aujourd'hui) et que de nombreux pays ont adopté des règles d'implantation beaucoup plus sévères pour les parcs éoliens. Une règle de distance minimum couramment adoptée est celle d'une distance de 10 fois la hauteur des éoliennes. Elle a l'avantage d'anticiper le gigantisme de plus en plus effréné des machines actuelles.

Il faut aussi souligner qu'une partie des nuisances sonores se fait aussi sous forme d'infrasons inaudibles pour l'oreille humaine mais dont on ignore encore les conséquences sur la santé!

Enfin il ne faut pas oublier qu'au-delà du niveau de bruit généré, il est nécessaire de prendre en compte surtout la nuit **le caractère répétitif et régulier de ce bruit (supplice de la goutte d'eau!)**: ce qui n'est hélas jamais le cas.

Pertes économiques et financières

Contrairement à ce qu'affirment les promoteurs et les 'lobbies' éoliens, l'implantation d'un parc éolien a des conséquences extrêmement préjudiciables pour les propriétaires d'habitations situées dans un périmètre fortement impacté sur les plans visuel et sonore.

La dépréciation immobilière est estimée par les professionnels (agences immobilières, notaires) comprise entre 30 et 40% pour les biens les plus exposés sur le plan visuel (les nuisances sonores sont souvent découvertes après la vente dans les situations où l'impact visuel est plus modéré).

Les éléments apportés par les opposants aux projets éoliens et concernant cette dépréciation ont déjà fait l'objet de jurisprudence par plusieurs Cour d'Appel et Tribunaux de Grande Instance.

Le plus souvent, le problème est encore plus grave dans la mesure où le bien situé près d'un parc éolien devient quasiment invendable.

Dans le cas des éoliennes de Dionay, il faut d'ailleurs remarquer que 3 propriétés se sont vendues en 2017 et 2018 dans les hameaux voisins de Gravelière et de la Gravelière sans que les acquéreurs aient été informés du projet éolien ni par les vendeurs ni par les autorités administratives

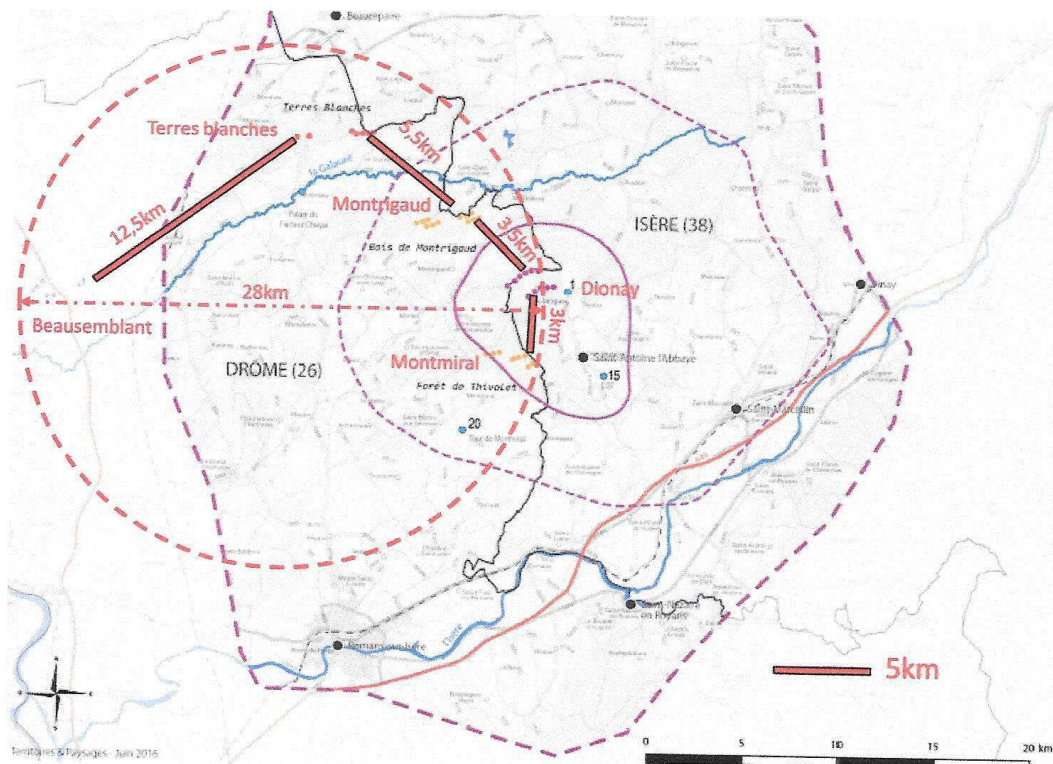
La mairie de Montrigaud, interrogée par certains acquéreurs, n'a jamais non plus donné cette information, qu'elle connaissait pourtant de façon certaine.

Ces manquements et les dissimulations des autorités locales confirment, s'il en était besoin l'impact négatif de l'implantation d'un parc éolien comme celui de Dionay sur les marchés immobiliers dans les communes directement ou indirectement concernées.

Défense de l'environnement local et régional

Au delà de ma situation personnelle, ce sont plus de 100 personnes réparties dans les communes de Montrigaud, St Bonnet de Valclérieux et Roybon qui seront affectés par le projet de Dionay. Peu d'habitations sont concernées sur Dionay et St Antoine, ce qui est le plus souvent le cas des projets éoliens qui concentrent les nuisances sur les communes voisines. Plusieurs habitations vont se retrouver à moins de 700m des éoliennes et subir de plein fouet des nuisances sonores et visuelles quasi permanentes. La plupart des habitants situés au voisinage de la vallée de la Verne (Hameau de Gravelière, de Faveyron, du Béché, de la Forêt, du Peyron, de la Verne, de la Chauchère....) verront des éoliennes de 180m de haut érigées entre 650m et 2000m de leur fenêtres. Le camping de la Grivière et plusieurs gîtes d'accueil vont voir leur activité touristique directement affectée voire anéantie.

Au niveau régional, la Drôme des collines offrait un cadre naturel particulièrement calme et verdoyant avec des vues remarquables sur le massif du Vercors à l'est et les monts d'Ardèche à l'ouest. L'arrivée des premiers parcs éoliens à partir des années 2000 (parc de Beausemblant) et surtout après 2016 a bouleversé complètement ces points de vue. Aujourd'hui plus de 35 éoliennes dont les hauteurs vont croissantes, toutes en général situées sur des crêtes et donc visibles à grandes distances, sont déjà installées (en prenant en compte le parc de Beausemblant premier construit). Le projet de Dionay porterait à 46 le nombre d'éoliennes érigées dans une zone vallonnée de rayon inférieur à 15km. La distance moyenne entre les parcs éoliens dans la Drôme des collines serait avec le parc de Dionay inférieure à 5km (voir la carte de répartition sur la diapositive suivante). Cette densité d'éoliennes de plus en plus hautes, défigurent et dénaturent complètement de jour comme de nuit (flashes de signalisation en fonctionnement permanent) cette belle région. Elle va avoir des conséquences importantes sur la vie sociale et économiques de la région.



Incohérence de la politique énergétique nationale actuelle

Le passage aux énergies renouvelables et à l'éolien en particulier se justifie par l'amélioration du bilan carbone dans la production d'électricité et le remplacement des énergies fossiles (charbon, lignite, fuel et gaz) qui dégagent des gaz à effet de serre et sont sources de fortes pollutions.

Une électricité française déjà fortement décarbonée

Il convient ici de rappeler que la production d'électricité française basée principalement sur les filières nucléaires (~76%) et hydraulique (~12%) a un bilan carbone particulièrement bas.

Selon l'ADEME, organisme français très favorable aux énergies renouvelables, les bilans carbone des différentes filières sont les suivants:

- Éolien terrestre: **~13** grammes de CO₂ par kWh électrique fourni
- Photovoltaïque: **~55** grammes de CO₂ par kWh électrique fourni

Ces chiffres pouvant varier de l'ordre de 50% en fonction des technologies employées, des processus de fabrication, des pays de fabrication des matériels et du poids des opérations de maintenance et de démantèlement...

- Le nucléaire est crédité de **6** grammes de CO₂ par kWh électrique fourni et essentiellement produit dans les phases d'extraction et de fabrication du combustible, de maintenance, de traitement-recyclage des combustibles usés et de stockage des déchets.

Il faut rappeler que les centrales thermiques à combustibles fossiles présentent des bilans carbone plus de 100 fois supérieurs:

- Gaz : **de 650 à 750** grammes de CO₂ par kWh électrique fourni (suivant le type de gaz)
- Fioul et pétrole divers: **de 800 à 900** grammes de CO₂ par kWh électrique fourni
- Charbon et lignite: **de 1200 à 1300** grammes de CO₂ par kWh électrique fourni

L'enjeu est donc aujourd'hui de développer avec l'éolien une filière intermittente de production électrique dont le bilan carbone est plus mauvais que les filières majoritaires (nucléaire et hydraulique) en place.

Mais le principal défaut de la filière éolienne au delà de son impact environnemental désastreux réside dans son intermittence. Le vent ne souffle pas de façon constante et parfois ne souffle pas du tout. Cette absence de vent et donc de production peut dans des conditions anticycloniques en hiver pendant des périodes de grands froids ou en été pendant les épisodes de fortes chaleurs conduire à des facteurs de charge très faibles et souvent inférieurs 5%.

La consultation du site de RTE Eco2mix qui donne en temps réel et jour après jour la production électrique française par filière est de ce point de vue révélatrice de ce caractère intermittent et fluctuant de la production éolienne (<http://www.rte-france.com/fr/eco2mix/eco2mix-mix-energetique>)!

L'électricité se stocke très difficilement

Actuellement, seul le turbinage par les STEP (Station de Transfert d'Énergie par Pompage) permet de stocker de grandes quantités d'électricité en l'utilisant pour remonter l'eau dans les barrages pendant les périodes de faible consommation (le plus souvent la nuit). En France, cette technique arrive à saturation car les grandes retenues d'eau sont déjà toutes exploitées. Les autres techniques (batteries, volants d'inertie, production d'hydrogène...) sont soit inadaptées aux quantités à stocker (au moins quelques TWh) soit difficilement viables sur les plans technique et économique.

En l'absence de moyens de stockage efficaces et économiquement raisonnables, l'intermittence de l'éolien nécessite de pouvoir à tout moment disposer de réserves en énergies électriques pilotables pour éviter des 'black-out' désastreux sur les plans économique et social.

En France, il sera donc nécessaire de conserver une grande partie du parc nucléaire en place et sans doute de le compléter par des centrales thermiques (probablement à gaz) à très faible inertie de mise en route pour répondre aux brusques changements des productions renouvelables intermittentes.

Cette évidence est déjà confirmée par les chiffres officiels publiés par RTE en France pour 2017 (voir les tableaux fournis par RTE en Annexe). Ils montrent en particulier une progression forte de la filière gaz (7,7% de la production en hausse de plus de 15% à 41TWh à comparer avec les 24TWh fournis par la filière éolienne).

Elle explique la légère détérioration du bilan carbone français depuis 3 ans (-1,5%) malgré l'arrêt presque totale des centrales thermiques à charbon et à fioul.

En Allemagne, pays champion de l'éolien (16,3% de la production contre 4,5% en France en 2017), le constat est beaucoup plus désastreux.

L'arrêt partiel de la filière nucléaire après la catastrophe de Fukushima, loin d'être compensé par les énergies renouvelables a conduit à faire encore plus appel aux filières les plus polluantes (charbon et lignite) qui représentent aujourd'hui 47% de la production électrique allemande (auquel il faut ajouter 13% provenant du gaz et environ 1% du fioul).

Malgré le développement tout azimut des filières renouvelables (33% de la production électrique en 2017 et plus de 300 Milliards d'euros investis en 10ans), le très mauvais bilan carbone de l'Allemagne (600 grammes de CO₂ émis par kWh produit à comparer à celui de la France de 90grammes) ne s'améliore pas.

Une électricité française de plus en plus chère

L'intermittence des moyens de production d'électricité renouvelable et de l'obligation de maintenir en permanence des moyens de production pilotables près à suppléer l'absence aléatoire de production éolienne conduit à un bilan économique désastreux:

- Surdimensionnement des investissements en puissance électrique disponibles!
- Sous utilisation des moyens de productions pilotables disponibles et donc mauvaise rentabilité!
- Surdimensionnement des lignes de transport du courant électrique afin d'anticiper les fortes variations induites par les productions intermittentes et aléatoires

Cette situation conduit inévitablement à des surcoûts importants et donc à une augmentation programmée des tarifs de l'électricité auquel s'ajoute les tarifs de rachat délirants de l'électricité éolienne pour laquelle EDF à une obligation prioritaire d'achat à des tarifs exorbitants et garantis sur 20 ans (~78€ par MWh soit près de 3 fois les prix moyens de l'électricité) payés par les contribuables français.

Ce constat peut-être fait par chaque français sur sa facture d'électricité. L'introduction depuis les années 2000 de la taxe CSPE qui augmente régulièrement de façon exponentielle (22,5 € par MWh en 2017 contre 4,5€ en 2010) et sert à financer pour 57% les énergies renouvelables.

La aussi une comparaison avec l'Allemagne, qui a un parc éolien très important (56GW installée fin 2017) par rapport à la France (13,5GW installée fin 2017) est édifiante. **le prix moyen du kWh (~0,30€) a doublé en 10ans et représente plus de 2 fois celui du kWh français (~0,14€).**

Pour une analyse plus exhaustive des coûts réels de la transition énergétique sur laquelle la France est engagée, on pourra consulter le document de Jean-Marc Jancovici à l'adresse suivante:

<https://jancovici.com/transition-energetique/renouvelables/100-renouvelable-pour-pas-plus-cher-fastoche/>

Cette analyse montre que le passage au 100% renouvelable tel que le prône l'ADEME est un non sens économique sans pour autant atteindre le but initial qui est de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Éolienne en fin de vie: quel démantèlement?

Les éoliennes ont une durée de vie de 20 à 30 ans d'après EDRP qui évite de parler des fortes baisse de rendement d'un parc éolien avec le vieillissement. En Allemagne le parc éolien, plus ancien que le parc français, affichait après 10ans de fonctionnement un facteur de charge de 16,3% d'après l'équivalent allemand de RTE, soit une baisse de plus 5 points par rapport aux valeurs initiales.

La présentation de l'après vie de la filière éolienne est faite de façon idyllique dans les documents EDRP Les éoliennes sont démontées et les matériaux sont recyclés à 90%. Les socles en béton sont enlevés et le retour à la nature initiale est complet.

La réalité est sans doute un peu différente:

La loi française oblige de retirer le socle en béton sur une profondeur de 2m en zone forestière et sur une profondeur de 1m en zone agricole. Cette règle amène plusieurs remarques:

La forme du socle en béton présenté en page 225 de la pièce 2 montre que la plus grosse partie du socle constitué par le radier se situe en dessous de 2m de profondeur et que seul le fût dans lequel vient se positionner le mat de l'éolienne se situe entre 0 et 2m de profondeur.

L'obligation légale d'enlèvement du socle ne concerne donc que le fût et très peu voire pas du tout le radier qui restera en place. Pour les plus grandes éoliennes, ce radier doit représenter entre 600 et 800m³ de béton soit, avec le ferrailage en acier entre 1500 et 2000 tonnes de béton armé. Pour un parc comme celui de Dionay cela représentera entre 16500 et 22000 tonnes de béton enfoui à jamais sauf si les propriétaires des terrains loués par les promoteurs décident de procéder eux-mêmes et avec leur propres deniers à la remise en état complète.

Pour remplacer en énergie fournie annuelle la seule part de la filière nucléaire en 2017 (380TWh), il faudrait installer plus de **107000 éoliennes de puissance 2MW** (facteur de charge pris à 20,2% à partir des chiffres publiés par RTE en 2017). Ce nombre impressionnant n'éviterait bien sûr pas les risques de 'black out' quand le facteur de charge des parcs éoliens deviendrait trop insuffisant en conditions anticycloniques par exemple.

Par contre, ce nombre impliquerait l'utilisation entre 160 et 210 millions de tonnes de béton armée enfouies dans les sols de nos campagnes!

Annexe 1

Parc de production électrique au 31/12/2017 d'après RTE

En France métropolitaine, le parc des installations de production d'électricité atteint 130 GW, en diminution de 94 MW (-0,1%) par rapport à 2016.

Puissance installée au 31/12/2017	Puissance MW	Evolution par rapport au 31/12/2016	Evolution MW	Part du parc installé
Nucléaire	63 130	0,0%	0	48,3%
Thermique à combustible fossile	18 947	-13,1%	-2 857	14,5%
<i>dont charbon</i>	2 997	0,0%	0	2,3%
<i>dont fioul</i>	4 098	-42,6%	-3 039	3,1%
<i>dont gaz</i>	11 851	1,6%	183	9,1%
Hydraulique	25 517	0,2%	48	19,5%
Eolien	13 559	15,3%	1 797	10,4%
Solaire	7 660	13,1%	887	5,9%
Bioénergies	1 949	1,6%	31	1,5%
Total	130 761	-0,1%	-94	100,0%

La baisse importante du parc thermique fossile classique avec la fermeture des quatre groupes de Porcheville et d'un groupe de Cordemais a été compensée par la progression notable du parc ENR (+2 763 MW).

Parc français au 31/12/2017

Annexe 2

Energie électrique produite en France en 2017 et variation 2017/2016 d'après RTE

Energie produite	TWh	Variation 2017/2016	Part de la production
Production nette	529,4	-0,4%	100,0%
Nucléaire	379,1	-1,3%	71,6%
Thermique à combustible fossile	54,4	+20,0%	10,3%
<i>dont charbon</i>	9,7	+33,1%	1,8%
<i>dont fioul</i>	3,8	+45,3%	0,7%
<i>dont gaz</i>	40,9	+15,4%	7,7%
Hydraulique	53,6	-16,3%	10,1%
<i>dont renouvelable</i>	48,6	-18,0%	9,2%
Eolien	24,0	+14,8%	4,5%
Solaire	9,2	+9,2%	1,7%
Bioénergies	9,1	+4,1%	1,7%
<i>dont renouvelable</i>	7,0	+5,4%	1,3%

14

Adresse :

Adresse email : valette.serge@gmail.com (Non validée)

Adresse ip : 80.9.162.124

AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : DEFAVORABLE

- **CONTRIBUTION N°111**

DELORME Bernard et Bernadette

Date de dépôt : Le 04/10/2018 à 08:33:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation non publiée

Objet : Projet éolien Saint Antoine l'Abbaye-Dionay

Contribution : Monsieur le Commissaire, Veuillez trouver en PJ le courrier que je déposerai également en Mairie de Dionay, par lequel j'exprime mon désaccord au projet du parc éolien de Saint Antoine l'Abbaye-Dionay.

Pièce(s) jointes(s) :

Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse :

Ville : Montrigaud

Adresse email : ber.delorme@orange.fr (Non validée)

Adresse ip : 80.9.252.80

Monsieur Bernard DELORME
285 chemin de Gonnet
26350 MONTRIGAUD

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Par ce courrier, je vous exprime mon opposition au projet éolien de Saint Antoine l'Abbaye-Dionay, pour les raisons suivantes :

SANTE : Impact sonore : à la présentation du projet, il m'a été donné un chiffre, 106 db par éolienne , le bruit d'un concert de rock ! 24h/24h ... quant aux infrasons transmis dans le sol par les vibrations de ces grandes machines, il m'a été dit par le responsable qu'il n'y avait pas d'étude, c'est faux : la NASA entre autres, a prouvé que ces infrasons étaient propagés et ressentis à plusieurs kilomètres. On ne tient pas compte pour les habitations des distances à respecter préconisées par l'Académie de médecine (1500m)

SANTE : Impact visuel : ces éoliennes sont situées à l'est de la vallée de la Verne, où nous habitons et compte-tenu de leur très grande hauteur , nous serons soumis à un effet stroboscopique très important par la rotation des pales : le matin par le soleil levant, le soir par la lune, effet dont la nocivité pour les humains et les animaux n'est plus à démontrer (effet très éloquent filmé depuis une habitation dans le reportage diffusé sur France 2 « Envoyé spécial » le 20 septembre 2018).

ECOLOGIE : Impact sur la faune : chez moi, j'abrite des chauves-souris, des tritons alpestres, tous deux espèces protégées ; dans les lieux d'emplacement des éoliennes, ces espèces sont présentes et vont être décimées.

ECOLOGIE : Impact paysager : 6 grandes éoliennes, les plus proches de chez nous , vont nous surplomber de 150m au-dessus de la ligne de crête. On s'accorde à dire que ces machines auront un impact visuel depuis Saint Antoine, mais pour nous, ce sera bien pire. Y aurait-il deux poids deux mesures ? nous aurons à les supporter 24 heures sur 24 et non pour quelques heures, comme les visiteurs de Saint Antoine

Impact sur le tourisme : j'ai créé un gîte labellisé par Gîtes de France. Des clients viennent pour le calme et l'observation céleste (le village de Montrigaud étant éteint la nuit) ; je vais perdre ces clients à cause de la pollution lumineuse des machines (EDP en est bien conscient) ; c'est un comble quand on nous invite à créer des lieux de séjours pour dynamiser le tourisme ...

Impact sur la valeur des biens immobiliers : on indemnise les propriétaires des terrains, on rétribue les communes et particuliers loueurs. En tant que riverain, je ne demande pas d'indemnisation, mais que soit compensée la perte de la valeur de mon patrimoine, fortement dévalué par les éoliennes, voire invendable.

Si ce projet était plus raisonnable, notamment en hauteur des mâts, beaucoup de reproches faits à ces éoliennes seraient minimisés.

Pour ces raisons, je m'oppose à ce projet et souhaite que vous formuliez un avis défavorable au projet industriel éolien de Saint Antoine l'Abbaye-Dionay.

Veuillez recevoir, Monsieur le Commissaire-enquêteur, mes sincères salutations.

A Montrigaud, le 05 octobre 2018

Les contributions N° 22 et N°111 sont identiques

AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : DEFAVORABLE

- **CONTRIBUTION N°112**

FEBVRE Benjamin

Organisme : Syndicat des Energies du Département de l'Isère

Date de dépôt : Le 04/10/2018 à 08:38:58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Contribution du Syndicat des Energies du Département de l'Isère

Contribution : Monsieur le Commissaire, je vous prie de trouver ci-joint un courrier de la part du Syndicat des Énergies du Département de l'Isère pour contribution à l'enquête publique. Bien cordialement.

Pièce(s) jointes(s) :

SÉDI
L'énergie de vos territoires

AUTORITÉ ORGANISATRICE
DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE
D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

Grenoble, le 3 octobre 2018

M. Georges GUERNET,
Commissaire enquêteur
Mairie de Saint Antoine l'Abbaye
38160 SAINT-ANTOINE L'ABBAYE

Objet : Lettre de soutien au projet éolien de Saint-Antoine l'Abbaye porté par EdPR

Monsieur le Commissaire,

La loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a donné aux collectivités une place centrale dans le développement des énergies renouvelables. L'objectif d'atteindre un ratio de 32% d'énergie d'origine renouvelable dans la consommation finale brute en 2030 implique la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics.

Réf : BL/ AMSJ/BF
Dossier suivi par : B.FEBVRE

Le SEDI, Syndicat des Energies du Département de l'Isère, s'inscrit dans cette démarche d'accompagnement technique et financier de ses adhérents en matière de transition énergétique. Dans ce cadre, il a suivi aux côtés de la commune de Dionay - Saint-Antoine le développement d'un parc éolien sur son territoire et a veillé, en concertation avec la Communauté de Communes de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et grâce au concours du Fonds OSER, à ancrer le projet dans le territoire.

Considérant :

- Que le développement des énergies renouvelables est un levier incontournable dans la réalisation de la transition énergétique
- Que l'éolien est appelé à contribuer pour un quart des objectifs de développement des énergies renouvelables
- Que le porteur a pris en compte les demandes des collectivités territoriales et leur a laissé une place dans le capital de la future société de projet afin d'ancrer durablement le projet dans le territoire

Le SEDI souhaite apporter son soutien au projet et espère, dans l'intérêt du territoire et de ses administrés, voir ce dernier se concrétiser.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de mes sentiments distingués.

Syndicat
des Energies
du Département
de l'Isère

www.sedi.fr

27, rue Pierre Sénard
38000 Grenoble

tél. 04 76 03 19 20
fax 04 76 03 38 40
syndicatenergies@sedi.fr



Le Président
Bertrand LACHAT

Le Directeur
Aymeric de VALON

AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : FAVORABLE

- **CONTRIBUTION N°113**

Rostaing Clement

Date de dépôt : Le 04/10/2018 à 10:41:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation non publiée

Objet : Éoliennes Saint Antoine de l'abbaye

Contribution : Bonjour, Je suis contre le projet d'éoliennes sur la commune de Saint Antoine de l'abbaye.

Pièce(s) jointes(s) :

Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse :

Ville : Montrigaud

Adresse email : clement.rostaing@hotmail.fr (Non validée)

Adresse ip : 176.134.254.45

AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : DEFAVORABLE

- **CONTRIBUTION N°114**

Gardette Guillaume

Date de dépôt : Le 04/10/2018 à 14:26:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Projet éolien St Antoine l'abbaye

Contribution : Bonjour, Après avoir échangé avec les promoteurs, certains élus et les habitants concernés, je suis favorable à ce projet d'intérêt public dans la mesure où certaines réserves sont levées par le promoteur, les élus et les habitants vivant à proximité. Mes réserves : 1 - Je m'interroge sur l'impact du parc éolien sur la zone natura 2000 qui est à proximité (quelques dizaine de mètres), et demande à ce que des mesures compensatoires puissent être réalisées si cette zone est impactée. 2 - Je m'interroge sur le mode de financement du projet et souhaite avoir la certitude que les fonds investies proviennent de financeurs éthiquement contrôlés, et ceci pour toute la durée du projet. Je souhaite aussi vivement qu'un financement citoyen et public soit organisé pour tout ou partie du projet. 3 - Je souhaite que la peur ou les fortes craintes de nuisance que ressentent certains riverains proches, en particulier ceux situés entre 500m et 1000m du projet, soient entendus et respectés. Il ne s'agit pas pour le promoteur de réussir à lever tous les doutes sur les risques de santé, ce serait impossible et demanderait un recule que nous n'avons pas, mais je souhaiterais que les élus et le promoteur prennent au sérieux, et avec le plus grand respect, les ressenties, même irrationnels des personnes qui expriment une peur de vivre proche d'un parc éolien. Personne ne peut se mettre à la place de ses habitants, et chacun réagit comme il le peut. Si j'ai une phobie du vide, aucune étude

scientifique, aussi bien argumentées soit-elle, ne parviendra à me convaincre que je n'ai pas à avoir peur et je devrais veiller, le reste de ma vie, à éviter de m'approcher du vide. Mais si j'ai peur que le fonctionnement des éoliennes nuise à ma santé et qu'un parc éolien s'installe à proximité de mon domicile, je n'ai plus de prise sur ma phobie et il est légitime que je cherche à me protéger en m'en éloignant par tous les moyens. Cela n'a rien à voir avec le fait que par ailleurs je puisse être favorable aux éoliennes, tout comme je suis favorable qu'il puisse exister des falaises, mais je ne suis simplement pas prêt à m'y confronter. Je demande donc aux élus et au promoteur, de bien vouloir appliquer à la fois le principe de précaution, nous ne savons pas parfaitement aujourd'hui quels risques encourent les riverains des éoliennes, et le principe de respect de la liberté individuel à exprimer mes limites et à les faire respecter. Pour cela il me semble indispensable qu'une négociation transparente soit ouverte avec toutes les personnes demandeuses de vouloir quitter le périmètre proche afin de leur donner les moyens de le faire dignement sans avoir à porter l'affaire en justice. Il me semble que c'est du devoir des élus de veiller au respect de chaque concitoyen et de s'assurer qu'un accord est bien en recherche entre le promoteur et les demandeurs, voire entre les collectivités locales qui vont bénéficier d'une nouvelle entrée d'argent grâce aux éoliennes et les demandeurs. Et pour être cohérent avec mes propos je m'engage à interpellier régulièrement les élus, le promoteur et les demandeurs afin de m'assurer que le dialogue est en marche. Dans la mesure où ce dialogue ne prendrait pas, il me semble légitime d'interpeller la population locale pour dénoncer cette injustice. Pour moi ce n'est pas à quelques particuliers de supporter seuls le poids de l'intérêt général, c'est à l'intérêt général de les aider à supporter ce poids collectivement et dans le respect de chacun. En vous remerciant de votre écoute attentive.

Pièce(s) jointes(s) :

Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse :

Ville : Saint-Antoine-l'Abbaye

Adresse email : guillaumegardette@yahoo.fr (Non validée)

Adresse ip : 2.7.71.242

AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : FAVORABLE

• **CONTRIBUTION N°115**

Chetcuti Yves

Date de dépôt : Le 04/10/2018 à 16:39:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : projet éolien à dionay, étude d'impact, volet naturaliste

Contribution : la conclusion présentée par le pétitionnaire, à la page 360 de son étude d'incidences et selon laquelle il n'est pas nécessaire de déposer une demande de dérogation à la loi de protection des espèces, en vue d'autoriser la destruction d'individus des dites espèces ou de leur habitat, me semble pour le moins imprudente. Le pétitionnaire a sous-estimé la biodiversité de l'aire d'étude : j'en ai pour indice le contenu des inventaires réalisés, en particulier pour ce qui concerne l'avifaune. Ainsi de l'avifaune hivernante et/ou migratrice (on ne

mentionne ni la Bécasse des bois ni la Bécassine des marais, cependant présente régulièrement pour la première et occasionnellement pour la seconde), et de l'avifaune reproductrice : il s'agit en particulier de quatre espèces de rapaces nocturnes (la Chevêche d'Athéna, la Chouette hulotte, le Hibou moyen duc, le Hibou grand duc). D'autres espèces peu communes, nicheuses probables sinon certaines, ont également échappé à la vigilance de l'observateur : il s'agit notamment du Cincle plongeur et de l'Hypolaïs polyglotte. Comme tout le cortège des oiseaux communs forestiers est passé sous silence, il semble qu'il s'agisse d'un risque d'infraction à la loi de protection des espèces, délibérément accepté par le pétitionnaire. Cette stratégie me semble en contradiction avec les engagements d'EPDR, maintes fois répétés dans le préambule du dossier, d'agir en faveur de l'environnement. Il est également possible que le risque ait échappé à EDPR, et que la bonne foi du pétitionnaire soit totale ; c'est alors l'absence de contrôle sur la qualité du travail effectué en sous-traitance, qu'il faudra incriminer : j'en ai pour indice le relevé des journées passées par l'un des experts (G Morand, qui n'a pas pu relever d'indices de présence des rapaces nocturnes, alors qu'il cumule un nombre suffisant de nuits passées sur le site pour ce faire). Pour les six journées du 24 mars 2016, du 19 avril, du 20 avril, du 28 avril, du 17 mai et du 21 juin, cet expert totalise 11 jours d'observations spécifiques que l'on veut bien croire mutuellement exclusives les unes des autres. Ces 6 journées sont aussi décomptées en tant que journées "d'observation en continu". Ainsi ces 6 journées calendaires sont comptées au titre de 21 jours unitaires de travail d'inventaire. De là à croire que l'expert fait trois inventaires simultanément, il n'y a qu'un pas. Si le pétitionnaire fonde sa stratégie sur l'espérance d'inventaires exhaustifs tandis qu'on ne lui restitue que le tiers des résultats attendus, alors qu'il contrôle son sous-traitant : il en a les moyens. Le pétitionnaire ne peut s'en prendre qu'à lui-même si d'autres observateurs que les siens arrivent à d'autres conclusions quant à la biodiversité locale. Il serait dommage qu'un dossier participant à l'intérêt commun de transition énergétique de notre territoire, soit attaqué en cours de chantier au titre d'infractions à la loi de protection des espèces. C'est ce qui ne manquera pas d'arriver si les inventaires au titre de la biodiversité sont insuffisants.

Pièce(s) jointe(s) :

Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse :

Adresse email : chetcuti.yves@orange.fr (Non validée)

Adresse ip : 2a01:cb15:8036:3700:fde5:9ee3:c413:63c6

AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : DEFAVORABLE

- **CONTRIBUTION N°116**

KROICHVILI Françoise

Date de dépôt : Le 04/10/2018 à 17:01:55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Opposition à la construction du parc éolien de Dionnay Saint-Antoine-
l'Abbaye

Contribution : Monsieur le commissaire, Habitante du Grand Serre, je viens vous

signifier mon opposition à la construction de nouveaux parcs éoliens dans notre secteur. En effet, nous subissons déjà les nuisances de nombreuses éoliennes tout autour de nous et les projets semblent se succéder sans arrêt et sans que les riverains qui se plaignent ne soient entendus. J'habite à 1500 m des éoliennes des terres blanches et je peux témoigner que les nuisances sont énormes. Déjà leur implantation a donné lieu à des ravages dans la campagne alentour, puis depuis leur installation le bruit et les vibrations sont incessants de jour comme de nuit. Cinq mois après leur mise en service j'ai commencé à souffrir de l'oreille gauche (rétractation du tympan) et cela se reproduit régulièrement alors qu'auparavant ça ne m'était jamais arrivé. Je souffre aussi de maux de tête très inhabituels au réveil. Je tiens aussi à signaler que ce site industriel mais ouvert à tous, devient le lieu privilégié pour des rave-party de plusieurs jours environ une fois par mois sans que les pouvoirs publics ne soient en mesure d'y mettre un terme. Cela se produit également régulièrement sur le site de Montrigaud. Enfin je terminerai en soulignant la faible production de ces machines qui ne permettront pas d'envisager la sortie du nucléaire et qui n'apportent rien à la lutte contre l'effet de serre qui me semble être l'urgence écologique de notre époque. Je vous demande donc, Monsieur le commissaire d'émettre un avis défavorable à ce projet afin que ce qui peut encore être sauvegardé des paysages, de la tranquillité et de la santé des riverains soit préservé.

Pièce(s) jointe(s) :

Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse :

Adresse email : fkroichvili@orange.fr (Non validée)

Adresse ip : 2a01:cb14:120:2000:901a:29a0:7a5f:b4d4

AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : DEFAVORABLE

- **CONTRIBUTION N°117**

Kroichvili Agnan

Date de dépôt : Le 04/10/2018 à 17:15:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Avis défavorable au projet du parc éolien Saint-Antoine l'abbaye-Dionay

Contribution : Avis défavorable au projet du parc éolien Saint-Antoine l'abbaye-Dionay Monsieur le Commissaire enquêteur, Je tiens à vous faire part de mon opposition à cette nouvelle implantation d'aérogénérateurs sur le site de Dionay. Au-delà de l'impact visuel négatif déjà très fortement ressenti pour la commune de Le Grand Serre, quasiment cernée de toutes parts entre celles de Montrigaud, celles des terres blanches, celles de Beausembant et le futur parc de Saint-Clair sur Galaure-Montfalcon il me semble intéressant de vous faire part de ce retour d'expérience depuis l'installation à proximité de notre maison d'éoliennes situées à 1500 m. Je ne reviendrai pas sur tous les arguments que l'on retrouve dans les différentes dépositions, ceux-ci étant déjà largement connus et malheureusement ignorés que ce soit l'incohérence d'un tel programme au vu de la production d'énergie aléatoire bien loin de répondre à la consommation nationale et cela avec 8000 éoliennes déjà installées, à l'heure où j'écris ces lignes nous obtenons une production de 1043 MW pour l'éolien et 1040 MW pour le charbon, aucune centrale

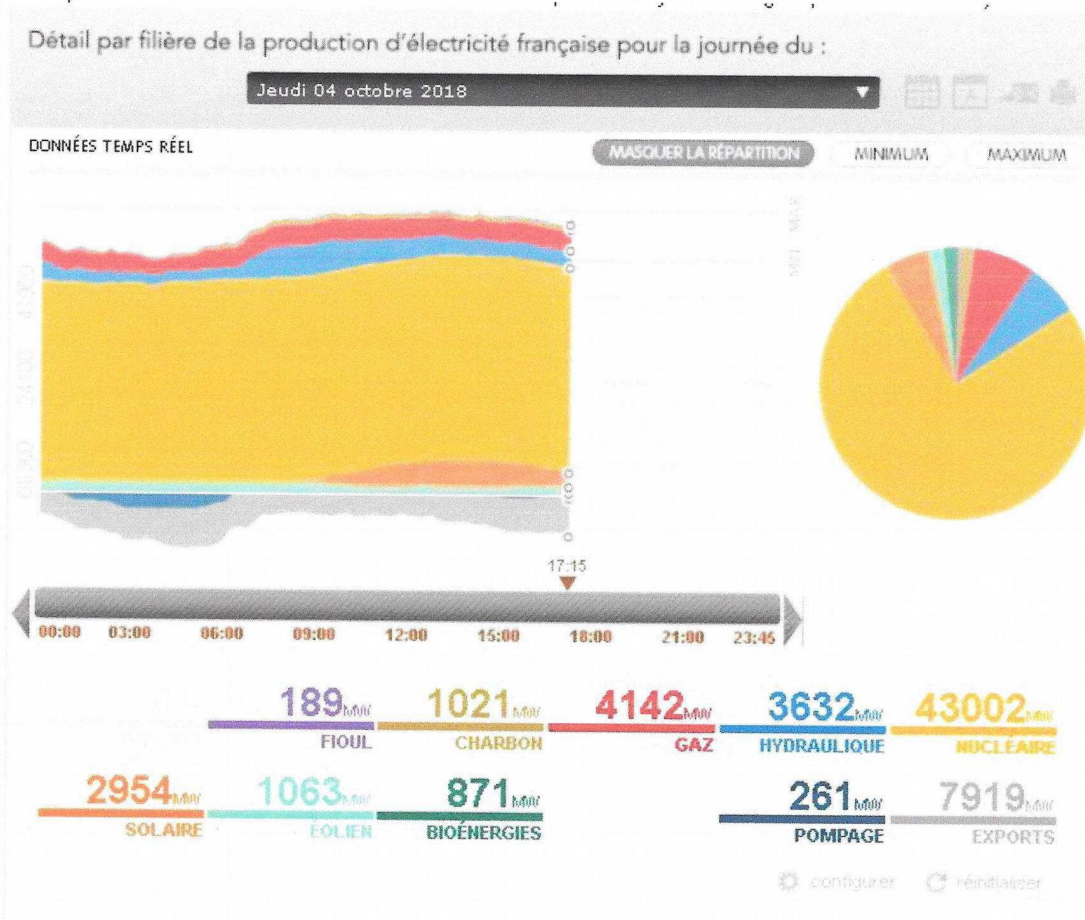
nucléaire de fermée et quant à la lutte contre le gaz à effet de serre, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Pour ce qui nous concerne, nous étions favorable aux éoliennes, de manière naïve nous espérions une sortie du nucléaire c'était ignorer le peu de rentabilité de celles-ci, les montages financiers qui les accompagnent et toutes les incidences que cela pouvait apporter tant au niveau du paysage, du tourisme et surtout du bruit. Ainsi nous avons vécu un véritable traumatisme, avec dès le départ de leur installation, une atteinte à notre environnement au détriment des lois en vigueur. En effet une servitude a été créée sur la commune de Le Grand Serre pour le passage des câbles d'exploitation en direction de Beaurepaire. Nous habitons en bordure de l'allée des marronniers, allée remarquable de plus de 150 ans et au moment de l'achat de notre maison nous étions dans le périmètre historique pour le clocher de l'église Saint-Mamert et son Christ en majesté, nous espérions en être protégés. Ainsi nous avons vu la destruction de la maison Lacroix avec de faux prétextes et la raison inavouée de cette démolition, en effet les pales de plus de 50 m n'auraient jamais pu passer. De plus trois marronniers ont été coupés alors que la loi l'interdit depuis 2016, puisqu'il ne s'agit pas de constructions et que par ailleurs une tranchée a été réalisée sur toute la longueur mettant gravement en jeu leur survie, à notre connaissance aucune dérogation n'a été délivrée et en tout cas communiquée. Sachez par ailleurs que le réaménagement de cette balafre n'est toujours pas finalisé deux ans plus tard et que ce passage temporaire ne peut retrouver sa forme initiale, il faudra bien prévoir le passage de convois pour le changement des pâles et cette atteinte au village au passé historique prégnant le meurtrit à tout jamais. Par ailleurs, nous ressentons depuis leur mise en service des nuisances sonores de jour comme de nuit, avec un vrombissement permanent comparable à des acouphènes, au point que lorsque nous partons de notre maison, nous éprouvons un soulagement. Nous avons plusieurs fois essayé de capter cette nuisance et malheureusement de la même manière que l'impact visuel éprouvé ne peut se traduire via une photographie, il en est de même pour l'impact sonore. Il n'en reste pas moins que dernièrement une énième rave a été organisée à proximité des éoliennes et j'ai pu réaliser un film que je tiens à votre disposition. Nous discernons très clairement l'impact sonore du rotor malgré le bruit de fond de cette rave. Vous comprendrez que dans ces conditions, il devient important de mener une véritable étude acoustique et de prendre en compte ces dépositions qui effectivement ne sont pas nombreuses, du fait d'une part d'un habitat dispersé et d'autre part d'une population vieillissante et donc moins sensible aux bruits. Notez que bien qu'il s'agisse de sites industriels, l'accès n'en n'est pas moins libre, une façon sans doute de prouver le caractère non nocif et de favoriser l'adaptation et l'appropriation de ces monstres aériens. Sachez que pour notre part, nous vivons dès lors un enfer permanent auquel viennent s'ajouter les nuisances d'une production de pellet de bois tant par sa chaîne de production que par les camions de transport, sans compter la proximité d'un snack au divertissement sonore en période estivale et pourtant et pourtant il y a là aussi des lois pour nous protéger, celles du code de la santé publique. Vous comprendrez bien je l'espère le sens de cette déposition, un retour d'expérience qui alerte sur l'impact sur notre quotidien, il ne nous faut en rien présager des aménagements futurs, l'industrialisation des campagnes, le

saccage des forêts, il y a dans ce programme quelque chose de tentaculaire qui met à mal ce territoire préservé de toute agression humaine majeure il y a de ça encore quelques années. C'est pour toutes ces raisons qu'en attirant votre attention, je vous demande d'émettre un avis défavorable à ce projet. Pour terminer sur une note d'humour, bien que ne voulant pas échapper à l'anonymat, il reste qu'avec mon prénom et le nom de ma commune il restera facile de m'identifier, à moins de mentir sur mon identité, ce qui n'est pas dans mes habitudes.

Pièce(s) jointe(s) :

[Télécharger la pièce jointe originale \(Capture04-10-2018.JPG\)](#)

Image jointe :



Adresse :

Adresse email : agnan-kroichvili@club.fr (Non validée)

Adresse ip : 86.194.170.40

AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : DEFAVORABLE

- **CONTRIBUTION N°118**

Espitallier Martine

Date de dépôt : Le 04/10/2018 à 17:48:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : opposition au projet éolien de St Antoine l'Abbaye/Dionay

Contribution : Nom prénom :Espitallier Martine Adresse : Voie du Tram38940 Roybon Monsieur le Commissaire Enquêteur Je vous exprime par le présent courrier mon opposition au projet éolien de Saint Antoine l'Abbaye/Dionay, pour les raisons exprimées ci-après : Je suis venu m'installé à Roybon à l'occasion de ma retraite: Cela m'a permis d'apprécier la beauté des paysages. J'ai vu celui-ci ce dégradé progressivement. J'ai appris tardivement qu'un autre rideau de 11 éoliennes sur st Antoine l'abbaye /Dionay risque de venir finir de bouger l'horizon. -Ensuite, des éoliennes de 150 et 180 m sont immenses et auront un impact très négatif sur la qualité de vie des Riverains proches - Je pense que les éoliennes géantes ne sont pas un moyen efficace de production électrique en France: Je constate que les éoliennes de Montrigaud tournent très peu. Je me suis rendu sur le site de Montmiral, récemment construit. Le spectacle est vraiment impressionnant : Machines monstrueuses (150 m) qui écrasent tout. Je ne peux m'empêcher de me mettre à la place des riverains proches qui vont être directement impacter. Pourquoi devraient-ils subir une dévaluation de leurs biens Je ne pense pas que les riverains d'une installation hydraulique, nucléaire ou photovoltaïque subissent un tel préjudice financier. Serait-on en face d'une injustice ? Je me mets également à la place des commerçants et des professionnelles du tourisme qui vont devoir faire face ou pas à une forte baisse de leur chiffre d'affaire occasionné par la fuite du tourisme Je sais également qu'il y aura un impact sonore important. Des riverains habitant à proximité de sites construits se plaignent et des plaintes ont été déposées. La nuit la monstruosité de ces machines décuple par l'agressivité redoutable des flashes lumineux Il y a de nombreuses espèces de chauve souris dans le secteur. J'ai lu que les chauves souris sont tuées par les pâles d'éoliennes. Avec le grand nombre d'éoliennes dans le secteur des chambarans, je pense que la population de chauve souris va être décimée ; il y aura plus d'insectes (moustiques,). Je n'ose pas imaginer les dégâts si les travaux débutent . Ce ne seront plus de paisible sentier mais des autoroutes qui rebouteront doublement les promeneurs. J'ai lu des articles qui disaient que EDF est obligé d'acheter la production éolienne à prix fort, même lorsqu'il n'en a pas besoin. Je suis étonné d'avoir été si mal informer et que des projets plus modestes ne soient pas proposés. (au lieu de ces absurdes machines de 180 mètres de haut)D'autres projets permettant une utilisation directe de cette énergie intéressante sans à avoir besoin de la transporter à une quinzaine de Kilomètres du lieu d'exploitation Pour ces raisons, je m'oppose à ce projet et je souhaite que vous formuliez un avis défavorable au projet industriel éolien de Saint Antoine l'Abbaye/Dionay Veuillez recevoir, Monsieur le commissaire enquêteur mes cordiales salutations Date Le 3 Octobre 2018 Espitallier Martine

Pièce(s) jointes(s) :

Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse :

Adresse email : d_espitallier@orange.fr (Non validée)

Adresse ip : 92.129.90.56

AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : DEFAVORABLE

- **CONTRIBUTION N°119**

Valette Serge

Date de dépôt : Le 04/10/2018 à 18:47:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Réflexion sur la contribution de Mr Gardette

Contribution : Bonjour Mr Gardette, Je suis fermement opposé au projet éolien de Dionay St Antoine l'abbaye pour plusieurs raisons dont certaines, locales, font l'objet pour vous de réserve. Je voudrais en particulier revenir sur votre réserve n°3 concernant les nuisances pour les riverains. Je n'insisterai pas sur la nuisance esthétique qui dans une région vallonnée comme la Drôme des collines est particulièrement forte et qui est d'ailleurs parfaitement identifiée par le promoteur puisqu'il propose, en particulier pour mon habitation, de construire des haies afin de cacher la première rangée de 6 éoliennes de 180m de haut, les plus hautes de la région ! J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur la bêtise de cette proposition et je n'y reviendrais pas. Vous parlez de phobies concernant les nuisances sonores, mais il ne s'agit pas de phobies, les nuisances sonores sont bien réelles et sont d'ailleurs mentionnées dans le document EDPR comme probables à très probables pour mon habitation située à 1100 m de la première rangée d'éoliennes envisagées, et cela de jour comme de nuit. Dans les 2 cas l'émergence en période ventée dépassera les valeurs autorisées par la loi bruit. A quoi cela sert-il de promulguer une loi dans ce domaine vital si c'est pour autoriser des projets qui manifestement ne la respecteront pas ? En basses fréquences, les sons ne subissent que peu d'atténuation dans l'air et il est très probable que les habitations bien plus éloignées que la mienne seront impactées de la même façon. Par ailleurs les études d'EDPR négligent plusieurs éléments concernant les nuisances sonores : 1) Le bruit généré par une éolienne isolée est une chose mais le bruit généré par des rangées d'éoliennes peut-être fortement amplifié. 2) L'aspect répétitif et régulier du bruit éolien n'est jamais évoqué et constitue une nuisance particulièrement gênante indépendamment même de l'amplitude de ce bruit. Une goutte d'eau fait peu de bruit mais tout le monde connaît ce supplice la nuit. 3) Les infrasons ne sont également jamais mentionnés faute d'études dans ce domaine concernant leur impact sur la santé. En aucun cas, il est cependant possible aujourd'hui d'affirmer qu'ils sont inoffensifs. C'est d'ailleurs en partie pour cette raison que l'académie de médecine française avait en 2006 préconisé une distance minimale de 1500m entre habitations et éoliennes à une époque où ces dernières étaient pourtant beaucoup moins imposantes. Il faut croire que pour l'éolien, le fameux principe de précaution si cher à l'écologie est à géométrie variable et ne s'applique pas, et que même les lois les plus fondamentales pour la tranquillité des habitants peuvent être bafouées. Je voudrais enfin évoquer la gêne énorme causée par les signaux lumineux nocturnes émis en permanence. Mon habitation est orientée plein sud en face de la première rangée d'éoliennes et les fenêtres des chambres bénéficieront la nuit de cette nuisance permanente. J'ai acheté ma maison il y a 44 ans dans une nature particulièrement calme et reposante, et je vais me retrouver, si le projet se concrétise, en face de 6 boîtes de nuit 7 jours sur 7 que je vais contribuer à financer via ma facture d'électricité. Peut-on appeler projet d'intérêt public, un projet qui présente autant de nuisances pour

les habitants impactés, détruit l'environnement d'une région, produit peu d'électricité et pas forcément quand on en a besoin, et ne pourra contribuer qu'à augmenter le bilan carbone du pays ?

Pièce(s) jointes(s) :

Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse :

Adresse email : valette.serge@gmail.com (Non validée)

Adresse ip : 80.9.162.124

[REFLEXION DE MONSIEUR VALETTE SUR LA CONTRIBUTION DE MONSIEUR GARETTE \(N°87 \)](#)

- **CONTRIBUTION N°120**

carmet Edeline

Date de dépôt : Le 04/10/2018 à 19:16:55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation non publiée

Objet : Refus contre l'implantation d'Eoliennes sur la commune de Roybon

Contribution : J'ai rencontré Roybon et ses environs: St Antoine, Dionay, les Chambarands... il y a 20 ans. J'ai pu y rencontrer des Cerfs, des arbres centenaires, une faune et une flore dont j'ignorais tout, pauvre citadine, arrivant de Lyon.

Aujourd'hui je suis furieuse. Pourquoi implanter des éoliennes au milieu de cet équilibre vert, déjà si fragile et si important parce qu'il n'en reste pas tant....

Pourquoi? pour faire fuir toute cette faune sauvegardée ici par ses habitants depuis si longtemps? Des Hommes de la terre... Des Hommes et des Femmes qui vivent

de la terre quand nous citadins achetons de la viande provenant d'élevage en batterie.... Des Hommes et des femmes qui se battent pour nous dans l'ombre

pour que les abeilles continuent à polliniser leurs fleurs.... Alors oui, l'éolien nous semble une bonne alternative contre le nucléaire parce que nous ne savons pas....

Renseignez-vous! comme je l'ai fait. La survie de l'homme dépend avant tout de la survie de toutes les espèces. L'ignorance n'est pas acceptable aujourd'hui pour qui

peut se renseigner sur le net. Nous ne pourrons jamais dompter la nature mais nous pouvons faire en sorte de ne pas la dénaturer. Non aux éoliennes, oui à la vie.

Pièce(s) jointes(s) :

Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse :

Ville : Saint-Michel-sur-Savasse

Adresse email : edeline.c@orange.fr (Non validée)

Adresse ip : 109.213.176.102

AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : DEFAVORABLE

- **CONTRIBUTION N°121**

janin pierre

Organisme : Maison d'enfants a caractere social habilitation ASE PJJ

Date de dépôt : Le 04/10/2018 à 19:24:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Non aux Éoliennes

Contribution : Directeur d'une maison enfants à caractère social qui se situe dans le Rhône nous venons aux gîtes des jacques depuis plus de 20 ans le lieu reste un endroit apaisant et de ressources pour les enfants qui nous sont confiés au titre de la protection de l'enfance. Les jeunes que nous accueillons ont peu de repères et connaissances de la faune et de la flore. J'ai découvert le gîte des Jacques comme éducateur à chaque vacances scolaires nous avons ainsi au rythme des saison ramassés des champignons ,des châtaignes, fait des herbiers mais surtout initier et motiver les jeunes a la randonnée, aux vvt dans les bois . La construction d'éolienne annulerait tout l'intérêt de venir au gîte des jacques. combien d'enfants ont en souvenir les chevreuils, les biches que nous avons observés que vont devenir nos grandes promenades dans les bois ,les empruntes d'animaux que Daniel Arthaud nous a fait découvrir. Les enfants des villes (bétons bruits pollutions etc) réclament à chaque vacances de venir. Quel serait alors l'intérêt de voire des grandes pales d'éoliennes qui de part leur construction vont surement détruire beaucoup de lieux magiques et détruire une grande partie de la forêt . La petite maison dans la prairie va perdre tout l'intérêt de venir . A travers ce message et témoignage de plus de 150 jeunes et parents qui disent non a se projet pour infos a chaque transferts nous déclarons aux autorités pjj ase jeunesse et sport notre séjour qui jusqu'à ce jour a toujours été accepté. merci de ne pas casser le rêve des enfants qui sont venus et reviennent depuis de nombreuses années. Les éoliennes est égal à l'aéroport de Lyon Saint Saint-Exupéry. Ils ne verront plus alors la couleur des arbres et les grandes étendues de verdure mais seulement de semblant réacteurs d'avions qui vont défraîchir et abîmer un paysage magique.

Pierre Janin

Pièce(s) jointes(s) :

Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse :

Ville : Grigny

Adresse email : pierrejanin.chaletdesenfants@gmail.com (Non validée)

Adresse ip : 87.231.78.107

AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : DEFAVORABLE

• CONTRIBUTION N°122

SAINT ANTOINE EN TRANSITION

Date de dépôt : Le 04/10/2018 à 19:28:03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Position de l'association St Antoine en Transition

Contribution : Dans le cadre de l'enquête publique sur le projet éolien à St

Antoine l'Abbaye, l'association St Antoine en Transition dépose un avis élaboré par délibération du 1er octobre 2018. L'association est convaincue de la nécessité impérieuse de réduire notre consommation énergétique et d'abandonner la production d'énergie nucléaire (dangereuse et dispendieuse), et de l'importance de développer les énergies renouvelables, dont l'énergie éolienne. Les énergies renouvelables ne doivent cependant pas faire oublier la nécessité première de réduire notre propre consommation. Nous aurions préféré que ce projet éolien sur notre commune soit un projet public, comme cela a été réalisé avec succès ailleurs (Bourgogne, Picardie..), exploité par une régie communale et sous contrôle citoyen, les retombées économiques du parc éolien permettant alors de financer des actions locales. Mais vu l'urgence des changements énergétiques indispensables, l'association St Antoine en Transition soutient le projet de production d'énergie éolienne sur notre commune de St Antoine l'Abbaye / Dionay, avec 12 voix pour et 5 voix contre. Par ailleurs nous demandons : - que toutes les personnes impactées par les nuisances provoquées par le parc éolien, soient entendues et dédommagées de façon juste en rapport avec les nuisances subies. Nous demandons donc à Monsieur le Préfet de soutenir un dédommagement juste des personnes impactées, celui-ci pouvant aller jusqu'au rachat des propriétés concernées. - que la biodiversité soit conservée au maximum d'autant qu'il y a une zone Natura 2000 entre les deux rangées d'éoliennes.

Pièce(s) jointes(s) :

Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse :

Ville : Saint-Antoine-l'Abbaye

Adresse email : satransition38@gmail.com (Non validée)

Adresse ip : 109.190.223.119

AVIS DE L'ASSOCIATION SAINT ANTOINE EN TRANSITION SUR LE PROJET : FAVORABLE AVEC DEMANDE A MONSIEUR LE PREFET DE SOUTENIR UN DEDOMMAGEMENT DES PERSONNES IMPACTES

- **CONTRIBUTION N°123**

Stéphanie

Date de dépôt : Le 04/10/2018 à 19:41:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Soutien du projet éolien à Dionay

Contribution : Le projet d'implantation des éoliennes dans notre commune me rend fière de participer à une démarche pour la transition énergétique, vers une énergie renouvelable et locale, à faible impact environnemental. Je soutiens ce projet qui a des répercussions économiques locales positives (emplois, impôts, locations) en plus de sa production d'énergie.

Pièce(s) jointe(s) :

Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse :

Ville : Saint-Antoine-l'Abbaye

Adresse email : steph.marcot@hotmail.fr (Non validée)

Adresse ip : 109.190.223.119

AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : FAVORABLE

• CONTRIBUTION N°124

MYRONIUK ALICIA

Organisme : CENTRE SOCIAL DU ROUSSILLONNAIS (38)

Date de dépôt : Le 04/10/2018 à 20:15:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : NON au projet du parc éolien Saint-Antoine l'abbaye-Dionay

Contribution : Bonjour, En tant qu'animatrice dans un centre de loisirs je suis contre la construction d'éoliennes à proximité du gîtes les Jacques, pour plusieurs raisons: - Avant tout, ce lieu est un endroit paisible où les enfants aiment venir pour découvrir ou redécouvrir la nature et surtout pour faire du poney dans les bois. Ce bois où il peuvent se balader à l'ombre des arbres, construire des cabanes et être déconnectés de l'environnement habituel où ils habitent (les usines ...) - Devant le gîte il y a un grand espace vert qui offre une vue magnifique sur les montagnes et où les enfants peuvent jouer en sécurité, sans le passage répétitif de voiture ou tout autre véhicule. - Chaque été nous proposons aux enfants de faire ce mini camp poney et nature à Roybon, et chaque année nous répondons à une demande plus forte des parents et des enfants qui souhaitent venir/revenir. Nous avons tellement de demande que maintenant le gîte ne suffit plus, nous proposons aux enfants de faire du camping, dans l'espace vert. Pour toutes ces bonnes raisons, je ne souhaite pas que des éoliennes soient construites proches du gîte car ça voudrait dire : - que ce lieu ne sera plus sécurisé (nouveau chemin pour le passage des engins ...) - plus de tranquillité (du bruit pendant les travaux, le bruit des éoliennes...), ce qui veut dire aussi plus la possibilité de faire du camping, et donc être dans l'obligation de proposer le séjour à moins d'enfants. Pour terminer nous ne pourrons plus profiter pleinement des balades dans les bois, que ce soit à pieds ou à poney. Nous aimons aller au gîte les Jacques depuis plus de 20 ANS mais seulement pour nos bonnes raisons !

Pièce(s) jointes(s) :

Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse :

Adresse email : myroniuk.alicia@hotmail.fr (Non validée)

Adresse ip : 77.147.149.102

AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : DE FAVORABLE

• CONTRIBUTION N°125

LUCE Ariane

Date de dépôt : Le 04/10/2018 à 20:26:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : PROJET D'EOLIENNES INDUSTRIELLES SUR LA COMMUNE DE ST ANTOINE L'ABBAYE

Contribution : Connaissant la région pour y avoir habitée, je suis très surprise qu'un tel projet d'Eoliennes Industrielles puisse être réalisé. Je connais très bien des personnes ayant achetés une ancienne maison à MONTRIGAUD. Ils seront directement impactés faisant face aux éoliennes installées en limite de la commune de MONTRIGAUD. Je peux vous assurer qu'ils n'ont jamais été informés d'un tel projet et bien entendu concertés. Ce manque d'information et de

AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : DE FAVORABLE

concertation par le promoteur est très dommageable au soutien de ce projet d'Eoliennes Industrielles. Cela signifierait-il que les avantages qui nous sont vantés sur cette énergie renouvelable serait contre-carrés par plus d'inconvénients ? Il est sûr qu'en se documentant sur les Eoliennes Industrielles et en regardant les vidéos sur You Tube et les émissions de télévision dont la dernière présentée à Envoyé Spécial sur France 2 le 27/09/2018, nous ne pouvons pas adhérer aux projets Eoliens. Les riverains se plaignent des nuisances sonores et visuelles générant des troubles de sommeil et cognitifs. Les opposants sont de plus en plus nombreux parmi lesquels des élus politiques de tout bord. Comme je l'indiquais, je connais bien cet endroit isolé et très "nature". Un tel projet défigurera ce merveilleux paysage. Surtout que dans les environs, nous pouvons malheureusement voir une trentaine d'Eoliennes qui impactent fortement le beau paysage de la Drôme des Collines. N'habitant pas à MONTRIGAUD, je ne serai plus attirée d'y aller. Pour ces différentes raisons, je suis totalement contre ce projet.

Pièce(s) jointe(s) :

Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse :

Ville : Bagnères-de-Bigorre

Adresse email : luariann@gmail.com (Non validée)

Adresse ip : 2a01:cb15:82c0:c400:c55b:765b:c06f:3015

Une analyse des contributions du public montre que 20 % de personnes sont favorables au projet, et 80 % sont défavorables.

Pour respecter les procédures en vigueur, je vous demande de me faire parvenir, dans un délai le plus bref possible (maximum 15 jours), votre mémoire en réponse aux observations et interrogations posées par le public.

Je vous prie de croire, Messieurs SANS ET CABROL, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Meylan le 11 octobre 2018



Georges GUERNET
Commissaire enquêteur